



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 octobre 2023

### **Premier Sommet mondial de la Coalition pour l'alimentation scolaire : La France réaffirme sa politique volontariste en faveur d'une alimentation saine, sûre et durable pour tous les enfants**

La Coalition pour l'alimentation scolaire, lancée en septembre 2021 par le Président de la République, à l'initiative du Programme alimentaire mondial lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables, fait sa première réunion mondiale les 18 et 19 octobre à Paris, sous le haut patronage du Président de la République. Cette coalition a pour objectif de fournir à chaque enfant un repas sain et nutritif à l'école d'ici 2030. Ses membres (85 pays, 95 partenaires non étatiques) ont ainsi mis en exergue leur mobilisation et leurs engagements politiques et financiers et faire état des solutions solidaires et innovantes que chacun met en place pour accélérer les efforts. Cet évènement a été l'occasion pour la France de rappeler les actions ambitieuses qu'elle mène au plan international et national en faveur de la restauration scolaire, formidable levier pour accélérer la transition alimentaire tout en poursuivant des objectifs de santé publique et en contribuant à la réduction inégalités sociales.

En France, les trois quarts des 13 millions d'élèves scolarisés mangent au moins une fois par semaine à la cantine, et 60 % y mangent au moins quatre fois par semaine. La restauration scolaire constitue alors l'un des piliers de l'équilibre alimentaire des générations les plus jeunes.

Garantir une alimentation scolaire de qualité, équilibrée et durable est donc une priorité du gouvernement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre au cours des dernières années, portées notamment par la loi EGalim de 2018 et complétée par la loi Climat et résilience de 2021. Ces avancées sont aussi couplées à des actions régulières de l'Etat et de ses services déconcentrés en matière notamment de contrôle sanitaire des cantines.

L'encadrement de la **qualité nutritionnelle des repas servis** en restauration scolaire et son adaptation en fonction des recommandations scientifiques garantissent une alimentation équilibrée et saine dans le temps, contribuant pleinement à la prévention contre l'obésité et les maladies chroniques liées à l'alimentation.

Avec l'objectif fixé par la loi EGalim de servir 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique, la restauration scolaire en France se montre particulièrement investie dans l'atteinte de ces objectifs, corolaire à une amélioration de la qualité des repas et de la réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation. On estime qu'en 2021 les cantines des écoles primaires répertoriées sur le site « ma cantine » ont servi 44 % de produits durables et de qualité, dont 23 % issus de l'agriculture biologique.

La restauration scolaire vise également à développer **l'éducation à l'alimentation** via la découverte des produits, des modes de production, l'apprentissage de l'équilibre alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers les aliments proposés et les actions éducatives. L'alimentation devient ainsi un véritable vecteur pour ancrer des attitudes citoyennes dès le plus jeune âge.

Enfin, cette alimentation saine et durable doit être également **accessible pour tous**. Depuis 2019, la France a mis en place un soutien financier pour encourager les cantines rurales à la mise en place d'une tarification. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et dans le cadre du Pacte des solidarités, cette aide sera renforcée pour permettre aux communes les plus en difficulté de continuer à proposer des tarifs réduits pour les plus précaires.

La restauration scolaire sera ainsi au cœur de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) publiée d'ici la fin de l'année 2023. Elle définira les orientations stratégiques de la politique de l'alimentation et de la nutrition à horizon 2030, et viendra compléter ce panel d'actions déjà mis en œuvre par l'Etat.

Pour Marc Fesneau : « L'accès de nos enfants à une nourriture saine, variée et répondant aux besoins, nutritionnels, doit être une priorité de tous. L'éducation à l'alimentation, par la restauration scolaire qui constitue quelquefois le seul repas équilibré de la journée, pour l'enfant, est d'autant plus indispensable. La France promeut ce modèle au plan international dans le cadre de la coalition pour l'alimentation scolaire»

## Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv